

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00535

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LORETTE - MODIFICATION DE LA STRUCTURATION TARIFAIRE DE LA PART DELEGATAIRE ET DE SES MODALITES D'INDEXATION - AVENANT N°2

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 76

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORQUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

RECU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181220-D20180053510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181226

Pouvoirs :

Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE,
M. Denis CHAMBE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Laurence JUBAN, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON,
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LORETTE - MODIFICATION DE LA STRUCTURATION TARIFAIRE DE LA PART DELEGATAIRE ET DE SES MODALITES D'INDEXATION - AVENANT N°2

La commune de Lorette a attribué à la société Lyonnaise des Eaux France un contrat de délégation de service public de l'eau potable. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans.

L'intégration d'une part collectivité à la facture de fourniture d'eau par le service de production et de transport d'eau potable de la Moyenne Vallée du Gier supportée par le délégataire modifie les charges imputées à ce dernier et nécessite la révision de la structuration tarifaire du service de distribution d'eau potable de la commune de Lorette.

En outre, les modalités d'indexation de la part de la facture aux usagers revenant au délégataire doivent être amendées pour :

- substituer un indice qui n'est plus publié,
- être établies de façon anticipée afin de connaître les tarifs au 1^{er} septembre de chaque année,
- en préciser les conditions d'application.

Par conséquent, un avenant intégrant ces évolutions doit être conclu.

La modification des conditions économiques du contrat d'origine consécutive à cet avenant reste inférieure à 5% du montant global de la délégation. Cet avenant n'est pas soumis à l'avis préalable de la Commission de Délégation de Service Public. (CDSP).

Enfin, dans le cadre de la réorganisation de son activité sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole, le délégataire (SUEZ Eau France) souhaite céder le contrat de délégation à la société Stéphanoise des Eaux basée à Saint-Etienne et filiale à 100 % de SUEZ Eau France. Conformément aux dispositions contractuelles, une délibération de l'autorité délégante doit autoriser ce transfert.

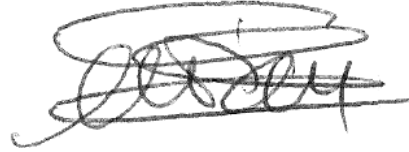
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Lorette,**

- autorise la cession du contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Lorette détenu par la société SUEZ Eau France à la société Stéphanoise des Eaux (filiale à 100 % du SUEZ Eau France),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Lorette.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU